



**Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale
de l'A.T.M.P. du Rhône**

**RAPPORT D'ACTIVITE
2015**

INTRODUCTION	3
1- PRESENTATION DE L'EQUIPE	5
2- PERSONNES ACCOMPAGNEES	6
2-1- Effectifs.....	6
2-2- Mouvements de l'effectif des personnes accompagnées.....	6
3-3- « Socio-démographie » de la population accompagnée.....	6
3-4- Suivi des accompagnements.....	10
3- ACTIVITE DU SERVICE.....	13
3-1- Elaboration du nouveau projet de service :.....	13
3-2- Vignettes de deux accompagnements :.....	14
3-2-1 : Monsieur O.....	14
3-2-2 : Monsieur P.....	16
3-3- Groupes d'expression 2015	18
3-4- Formations.....	19
3-4-1 Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale (M.A.I.S.).....	19
→ Présentation :.....	19
→ Participation du SAVS de l'ATMP au MAIS.....	20
3-4-2 Formations individuelles :.....	21
3-4-3 Accueil d'un stagiaire :.....	21
3-5- Analyse de la pratique.....	21
3-6- Processus d'admission.....	22
3-7- Les animations, et temps collectifs.....	23
3-8- Création des permanences du mercredi.....	25
3-9- Réseaux et partenariats.....	27
3-10- La démarche qualité.....	29
4- CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGEES.....	30
5- ANNEXE.....	31

INTRODUCTION

Agréé par le Conseil Général du Rhône depuis 1992, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'ATMP du Rhône intervient sur le territoire de la Métropole de Lyon créée en 2015 et sur celui du Département du Rhône.

Le S.A.V.S est un service de proximité. Sa mission est d'accompagner la personne en difficulté, disposant d'une notification d'orientation attribuée par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*), en lui apportant un soutien à la réalisation de son projet de vie.

Nous intervenons, potentiellement, auprès des personnes accompagnées dans les domaines suivants :

- L'accès aux droits.
- L'aide à l'organisation de la vie quotidienne.
- L'aide à l'accès et au maintien dans le logement.
- Le soutien à l'insertion professionnelle.
- L'aide aux démarches administratives.
- Le soutien à la démarche de soins.
- L'aide à la gestion du budget.
- Le soutien à l'organisation des vacances et des loisirs, à l'accès à la culture.
- Le soutien à la parentalité.

La population que nous accompagnons rencontre des difficultés d'origines variées et principalement un handicap dont l'origine est une altération des fonctions psychiques.

« Art. L. 114 du CASF. - *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou **psychiques**, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Si le handicap d'**origine psychique**, est celui que nous rencontrons le plus, nous accompagnons aussi des personnes dont le handicap résulte :

- d'une déficience intellectuelle,
- de maladies invalidantes (sclérose en plaque),
- de troubles neurologiques (AVC, traumatismes crâniens, neuropathies),
- d'une déficience motrice.

A ce handicap peuvent s'ajouter :

- Un isolement et une fragilité sociale.
- Une désocialisation.
- Des addictions.

Le présent rapport est composé de trois parties:

La première est une présentation de l'équipe du SAVS.

La seconde propose une présentation de la population que nous accompagnons, d'un point de vue « sociodémographique » et un état du suivi des accompagnements.

Les différents critères que nous avons choisi permettent d'avoir une vue d'ensemble précise de notre « public » accompagné.

Nous tentons aussi de mettre en évidence les évolutions de la population accompagnée et certaines tendances apparaissent. (Nous avons pour cela comparé les rapports d'activité de notre service sur la période 2004-2015 – cf. annexe en dernières pages).

La troisième présente les différentes activités de notre service, à travers, en premier lieu, deux « vignettes » d'accompagnement, qui montrent concrètement le travail effectué auprès de deux personnes accompagnées par le SAVS.

Notons enfin que le fonctionnement de notre service d'accompagnement est décrit précisément dans notre projet de service qui est accessible à tous via le site internet de l'ATMP du Rhône :
<http://www.atmp69.fr/>

1- PRESENTATION DE L'EQUIPE

Le Service d'Accompagnement de l'ATMP du Rhône est composé de huit éducateurs et éducatrices (8 équivalents temps plein), d'une secrétaire à mi-temps et de personnels administratifs à temps partiels, ainsi que d'un médecin psychiatre, sous l'autorité d'un chef de service et de la Directrice Générale de l'association.

COMPOSITION DE L'EQUIPE DU SAVS EN DECEMBRE 2015

- Directrice générale:

- Patricia VIEU

- Responsable du service éducatif:

- Mathieu GOYET

- Membres de l'équipe éducative:

- BRETON Muriel
- DELOIRE Sylvain
- LE GAL Lucie
- LECOCQ Amaury
- MARLOT Laurence
- PELORDET Thierry
- VUAGNOUX Evelyne
- BRUNET Marie
- PERRIER Cyril (dont un ½ temps pour la charge du processus d'admission)

- Secrétaire du service :

- Florence VISOCCHI

- Médecin psychiatre:

- Docteur Angelo POLI.

2- PERSONNES ACCOMPAGNEES

2-1- Effectifs

- **109 personnes au 31/12/2015** sont accompagnées par notre service.

Ajoutées aux 18 personnes dont l'accompagnement s'est arrêté en 2015, cela donne donc **127 personnes qui ont été accompagnées durant l'année 2015 par le SAVS.**

2-2- Mouvements de l'effectif des personnes accompagnées.

Total des nouvelles personnes accueillies en 2015 : **18**

Total des fins d'accompagnement en 2015 : **18**

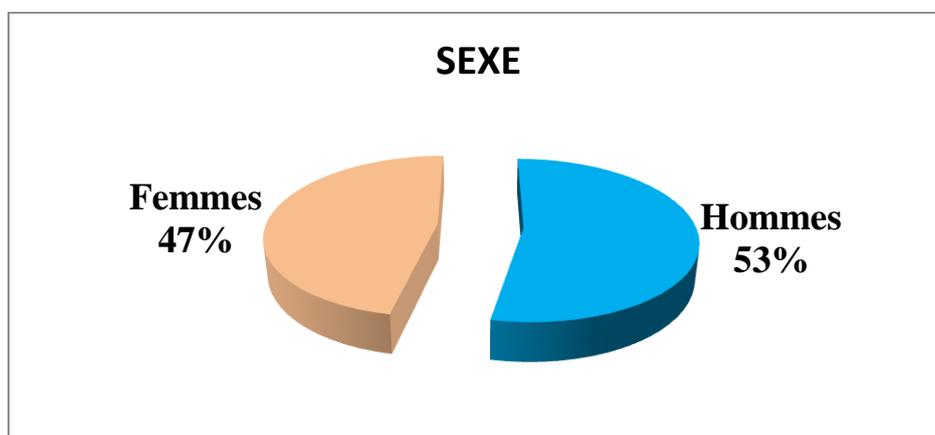
Il est à noter que le renouvellement de l'effectif est stable depuis une dizaine d'année, autour de 20%, ce qui est un taux important.

Ce taux ne permet pas cependant de répondre de manière satisfaisante aux demandes d'accompagnement très nombreuses que nous recevons.

3-3- « Socio-démographie » de la population accompagnée.

Nous présentons ici une « photographie » de la population que nous accompagnons **au 31/12/15**, ainsi que les évolutions depuis 2004.

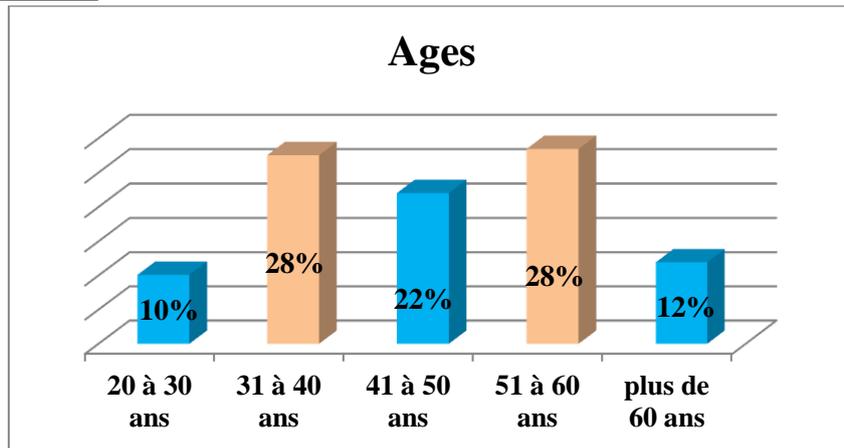
- Répartition hommes-femmes



→ Plus de deux tiers des personnes accompagnées étaient des hommes en 2004.

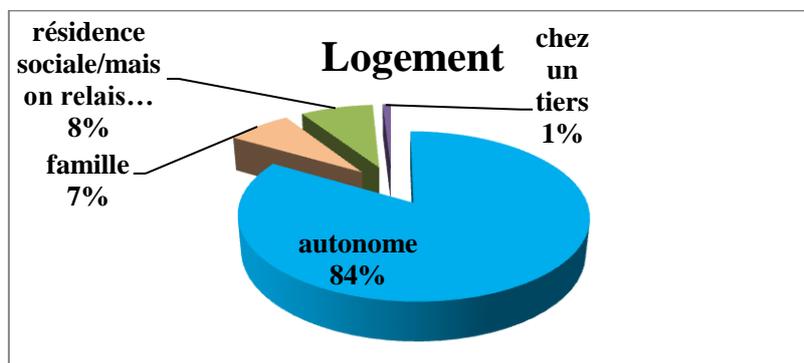
Aujourd'hui ; nous sommes à une quasi égalité entre hommes et femmes.

- Âges des bénéficiaires



Nous sommes passés de 14% de personnes accompagnées de plus de 50 ans en 2004 à 40% en 2015, nous constatons donc un vieillissement de la population accompagnée.

- Logement

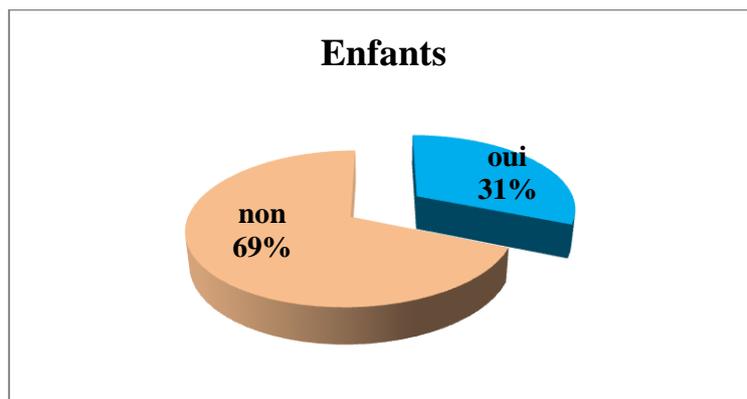


84% des personnes accompagnées vivent en domicile autonome, ce qui est logique, compte tenu de notre activité.

Cependant, par le passé, nous avions plus de personnes vivant en famille. Nous constatons empiriquement, que les solidarités familiales sont moins présentes qu'elles ne le furent.

- Situation familiale

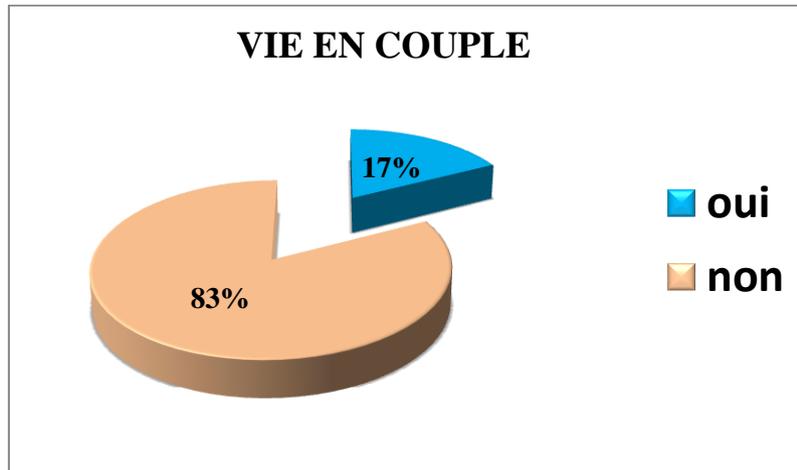
→ Parentalité.



L'accompagnement du désir d'enfant, du renoncement parfois, et de la parentalité des personnes que nous accompagnons reste une problématique souvent rencontrée.

Cette année encore, quelques personnes accompagnées ont eu des enfants, dans des contextes très différents, parfois difficiles. Nous avons eu à travailler avec les services de PMI (Protection maternelle infantile) et de l'ASE (Aide sociale à l'enfance), quand la situation l'exigeait. Cela requiert une élaboration fine de nos actions, afin de tenter de garder un bon lien avec le ou les parents, tout en respectant les obligations de la protection de l'enfance.

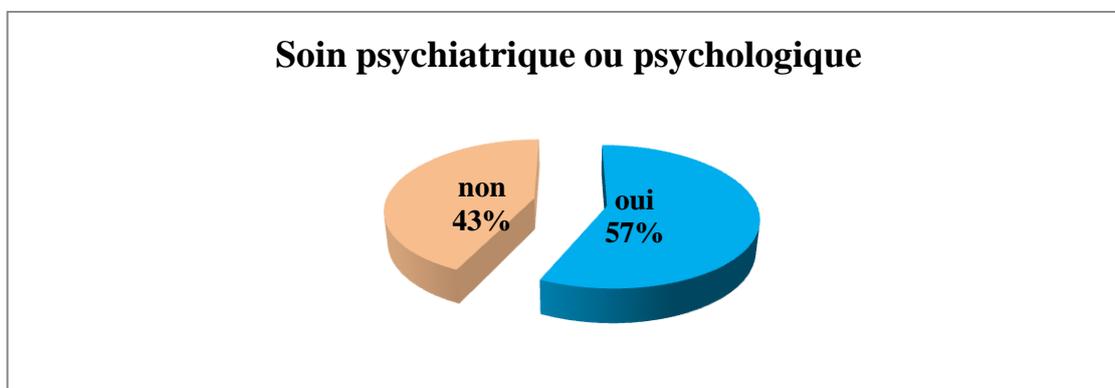
→ **Vie en couple.**



En 10 ans : Augmentation de 10 points du nombre de personnes célibataires, et dans le même temps, diminution de 10 points du nombre de personnes vivant en couple.

Il est possible de faire là encore le constat d'un plus grand isolement des personnes que nous accompagnons.

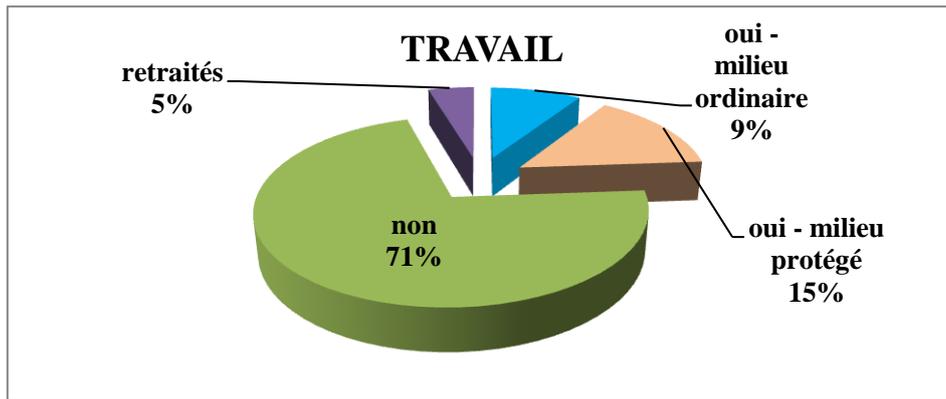
- Suivi psychiatrique ou psychologique.



Les personnes suivies psychologiquement ou en psychiatrie, ne représentaient que 35% de notre effectif en 2004, contre 57% aujourd'hui.

Un des axes de notre travail consiste à accompagner les personnes accompagnées vers le soin, ce qui apparaît comme une nécessité aujourd'hui reconnue dans la problématique aujourd'hui bien connue des troubles psychiques.

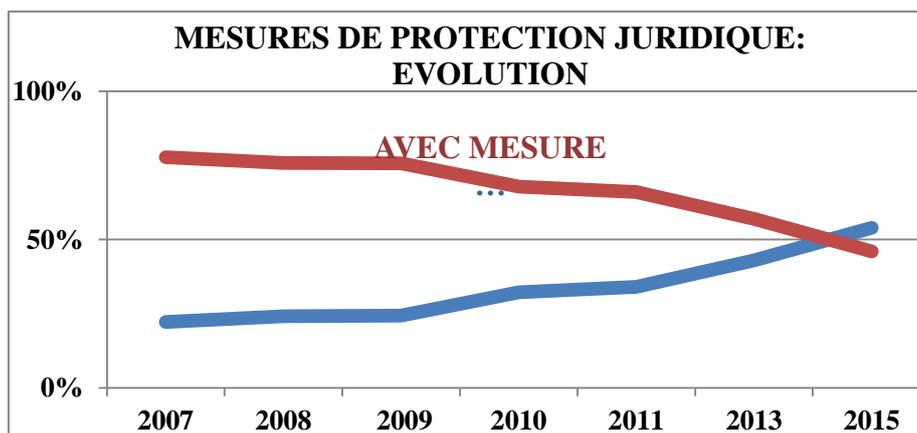
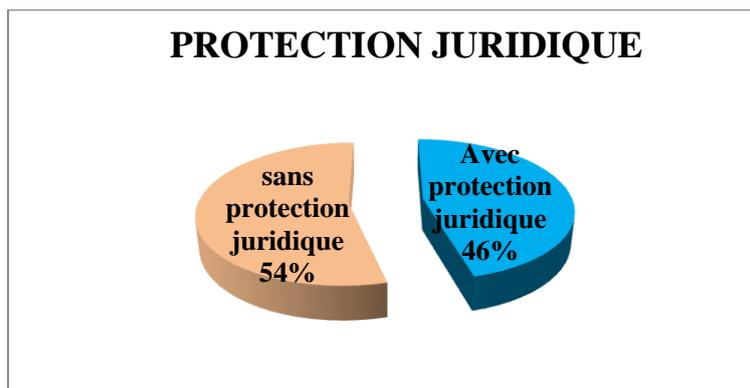
- Travail



La demande d'insertion ou de ré-orientation professionnelle, est souvent présente dans les accompagnements. Nous y répondons en orientant vers des partenaires dont c'est la mission : SUR (Service Universitaire de Réhabilitation), ADAPT, Cap Emploi, ainsi que les EA et ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) qui sont nombreux dans la Métropole et le Département, gérés par les associations La Roche, Industrie Service, ADAPEI, ALGED, AGIVR, MESSIDOR....

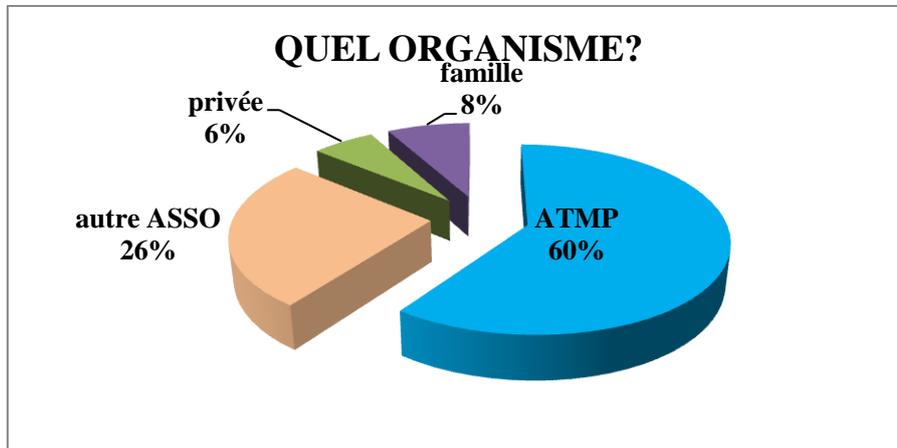
Notons par ailleurs l'apparition récente d'un certain nombre de personnes retraités dans nos effectifs.

- Protection juridique



Pour la première fois cette année nous avons accompagné plus de personnes qui n'ont pas de mesure de protection juridique, que de personnes qui en ont une.

- Organisme de protection juridique

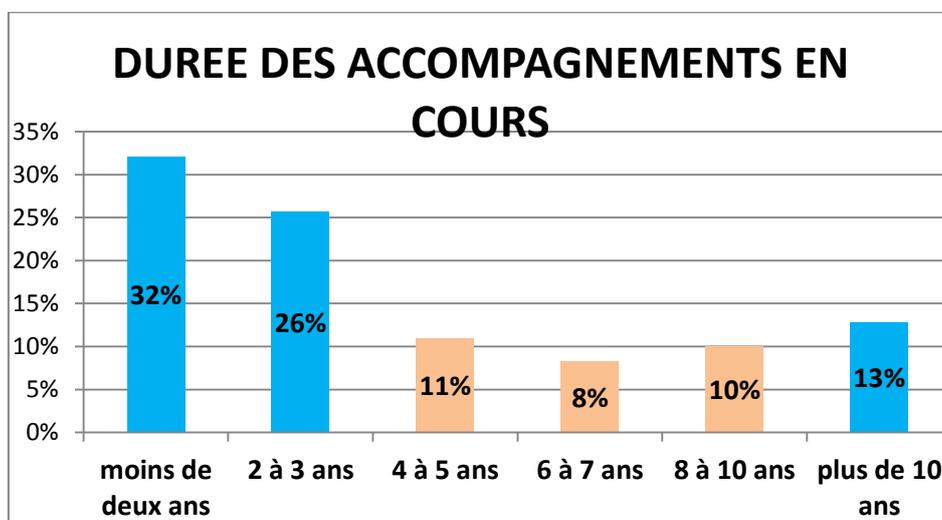


Le nombre et le pourcentage de mesures de protection juridique exercées par l'ATMP ne cessent de diminuer depuis 10 ans.

Au 31/12/2015, 50 personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection juridique, dont 30 exercées par l'ATMP

3-4- Suivi des accompagnements.

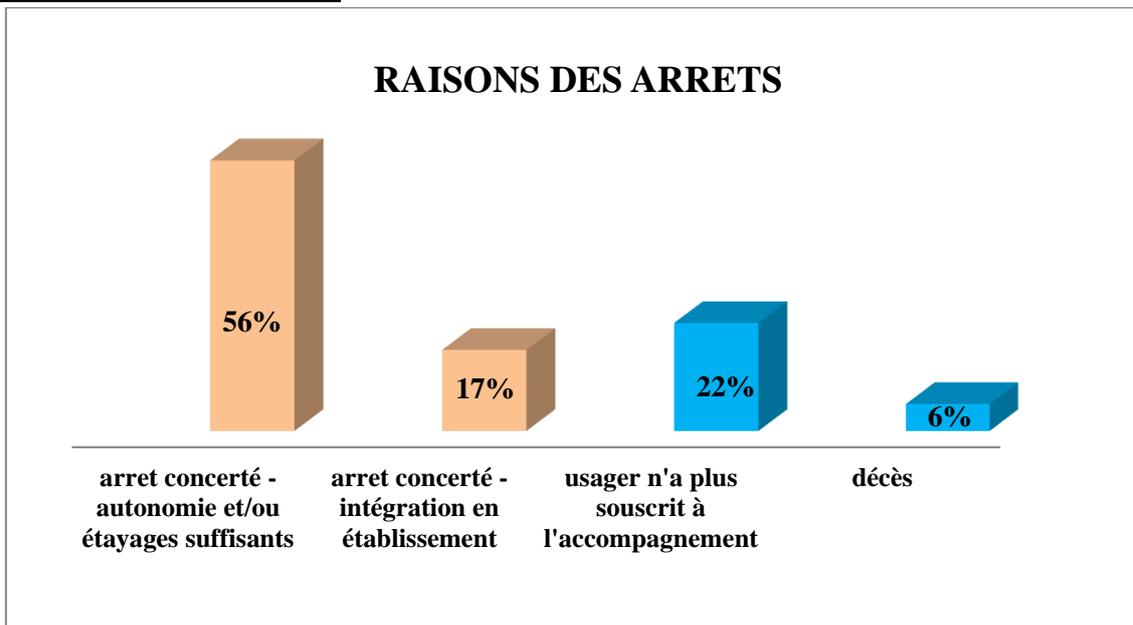
- Durée des accompagnements en cours



Presque 60% des accompagnements en cours ont moins de 3 ans. Cela s'explique par le renouvellement toujours important, à 20% environ, de notre effectif chaque année.

Notons une part non négligeable d'accompagnements démarrés il y plus de dix ans.

- Arrêts des accompagnements

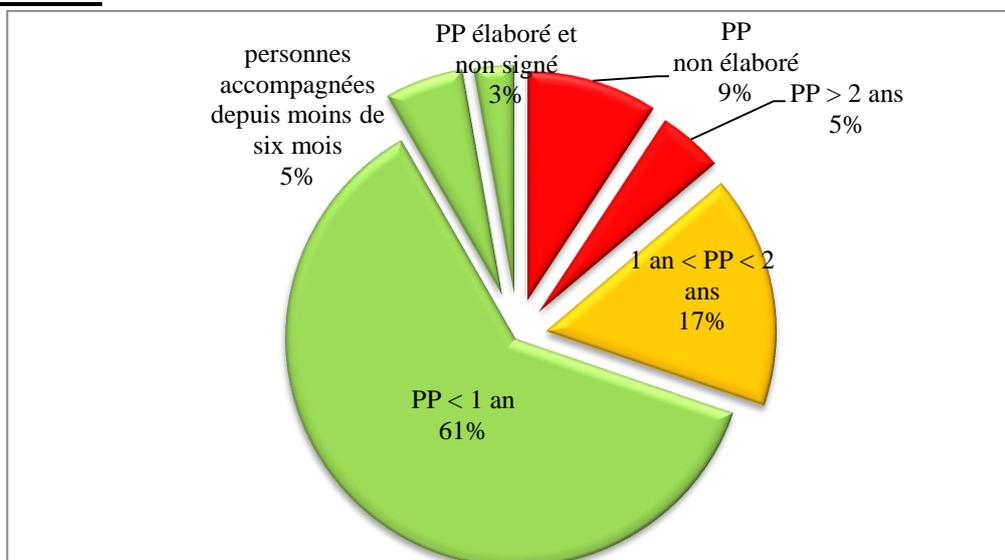


Taux d'arrêt concerté sur l'année 2015: **76%**

(le décès n'est pas pris en compte dans le calcul du taux d'arrêt concerté)

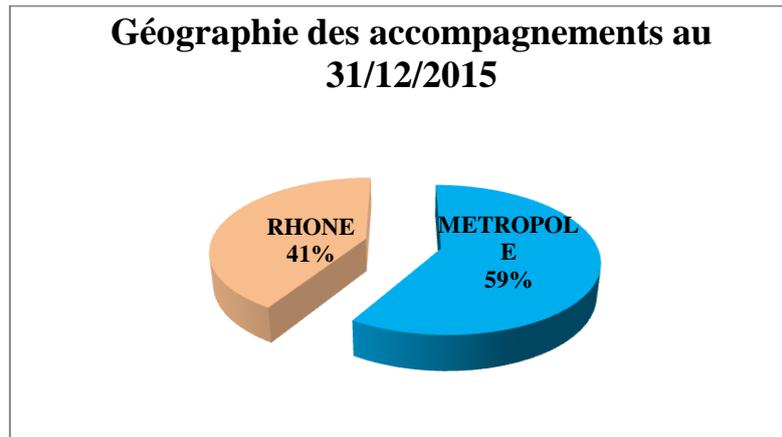
Nous restons très attentifs aux arrêts dus à la non-adhésion à l'accompagnement. Ils nous questionnent finalement sur notre processus d'admission dans le service, et notre évaluation de la capacité à adhérer pour un certain nombre de personnes.

- Projets personnalisés



Nous constatons une augmentation, en un an, de presque 10 points du taux de projets personnalisés à jour.

3-5- Géographie de l'activité.



Le territoire de la Métropole est couvert à partir des antennes de Lyon 6^{ème}, et de Lyon 3^{ème} (Avenue Felix Faure, qui a remplacé l'antenne de Villeurbanne).

Le territoire du Rhône est couvert depuis l'antenne de Villefranche.

Nous essayons au maximum de rationaliser les déplacements, en attribuant des secteurs propres à chaque éducateur(trice).

3- ACTIVITE DU SERVICE

3-1- Elaboration du nouveau projet de service :

Un moment important dans la vie d'un établissement est celui de la ré-élaboration du projet de service. La loi de janvier 2002 fixe que le projet de service doit être révisé tous les 5 ans.

Ainsi l'équipe du SAVS a travaillé à l'élaboration d'un nouveau projet de service tout au long de l'année 2015.

Il est le troisième élaboré depuis que la Loi l'a instauré en tant qu'obligation. Le premier projet avait été écrit en 2003. Le second, en 2010, dans le même temps qu'était réalisée l'évaluation interne des activités de notre service, avec le concours du CCRA (Collège Coopératif Rhône Alpes).

Ce nouveau document a été réalisé avec le soutien de MAIS-Formation (Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale), qui est intervenu auprès de l'équipe du SAVS lors de quatre demi-journées de travail, le but étant de favoriser un mode de travail participatif.

La démarche de réécriture du projet de service s'est construite autour de plusieurs points d'appuis :

- La relecture critique du précédent projet en équipe, et sa confrontation aux évolutions du public
- L'analyse des résultats et préconisations de l'audit effectué par le cabinet ENEIS en 2012. (Audit de l'ensemble des SAVS du Département à la demande du Conseil Général)
- Les résultats d'évaluation externe effectuée en 2013 par le cabinet DHCM (Développement Humain, Conseil et Management),
- Les audits liés à la certification ISO 9001
- Les remarques, demandes, critiques formulées par les personnes accompagnées, lors, entre autres, des « groupes d'expression » qui sont organisés une fois par an sur 2 sites
- La reprise des rapports d'activité annuels, comprenant l'évolution « sociodémographique » de la population accompagnée
- Les échanges avec nos partenaires, particulièrement les autres SAVS et les membres de la Coordination 69
- La prise en compte des évolutions du secteur social – médico-social et sanitaire,
- La lecture d'écrits ayant trait aux publics accompagnés, et aux modes d'accompagnement, comprenant les recommandations de l'ANESM.

Le projet de service décrit précisément les contours des activités, de l'organisation et du fonctionnement du SAVS ainsi que ses principes d'intervention et les valeurs associatives.

Il contribue à l'information :

- Des publics souhaitant bénéficier d'un accompagnement, de leur famille
- Des partenaires,
- Des autorités et des financeurs.

Il fédère l'équipe, tant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre.

Il permet à l'équipe de se projeter sur des évolutions en faveur d'une action encore plus adaptée aux besoins et attentes des personnes accompagnées.

3-2- Vignettes de deux accompagnements :

Il nous a semblé intéressant de proposer à la lecture deux vignettes descriptives d'accompagnements au sein de notre service.

3-2-1 : Monsieur O.

Mr O. est un jeune homme d'une trentaine d'année. Il est suivi par le SAVS de l'ATMP du Rhône depuis juin 2004, en complément d'une mesure de protection (curatelle) gérée par notre association, jusqu'en 2010 où il a obtenu une mainlevée de cette mesure.

Mr O. a toujours manifesté son souhait de travailler en milieu ordinaire et d'accéder à un logement autonome. Ses capacités sont réelles mais son désir de normalité est teinté d'immaturation, ce qui le conduit parfois à fuir la réalité et dénier ses difficultés, bien réelles elles aussi. Mr O. est un jeune homme volontaire mais inhibé, et qui souffre surtout d'un grand isolement.

L'accompagnement de Mr O. consiste en réalité à l'amener à trouver une place dans un environnement adapté et qu'il peine à « habiter » jusqu'à maintenant. Il est alors nécessaire de « refaire de l'histoire » avec lui pour savoir d'où il vient, pour l'aider à savoir où il va et où il peut aller...

Mr O. a grandi dans un climat familial anxiogène et carencé. Ses parents divorcent et sa mère se remarie avec le frère de son ex-mari. Mr O. est l'aîné d'une fratrie de trois enfants. A ce titre, il se sent investi d'une responsabilité dans la cohésion familiale. Les carences éducatives du couple parental conduisent Mr O. à être placé dès l'âge de 6 ans en institution spécialisée. Il y restera jusqu'à ses 16 ans, date à laquelle il exprime son souhait de retourner au domicile familial, avec le souci de recréer des relations familiales défailtantes. Mr O. a vécu comme un échec cuisant ce retour en famille. Durant cette période douloureuse, il est hospitalisé à plusieurs reprises en psychiatrie.

Au niveau de ses apprentissages, Mr O. passe un CAP de plâtrier-peintre en 2002 sans obtenir le certificat. En 2006, il intègre une MAPI via la Mission Locale qu'il interrompt. Il est embauché dans différentes entreprises d'insertion dès septembre 2003, au TRANSIT, puis au TREMPLEIN, etc. En janvier 2005, il décroche un CDI dans une entreprise d'insertion en bâtiment mais il est licencié en octobre pour inaptitude.

Toutefois, Mr O. continue d'enchaîner les expériences au sein d'entreprises d'insertion et en milieu ordinaire. Malgré sa bonne volonté manifeste, son incapacité à travailler parfois seul et à s'organiser le conduit d'échecs en échecs. Mr O. s'absente du travail, multiplie les arrêts maladies, mais il parvient tant bien que mal à aller au bout des contrats engagés.

Du point de vue de son parcours résidentiel, Mr O. a quitté le domicile familial à 19 ans. Il intègre en 2004 un hébergement à l'UCJG en foyer de jeunes travailleurs. En 2006, il s'installe au domicile de sa conjointe, beaucoup plus âgée que lui mais qui le sécurise au quotidien. Ils se séparent en 2010. Finalement, Mr O. n'a jamais vraiment vécu seul. 2010 est aussi l'année pendant laquelle il obtient une mainlevée de sa mesure de protection. Mr O. trouve alors un logement par le biais d'AILOJ à Gerland mais il s'y sent mal, isolé dans les combles d'un vieil immeuble. Avec l'aide du SAVS, il déménage dans un appartement beaucoup plus confortable début 2012 dans le 8ème. Mr O. investit bien ce logement, à sa manière. Il le repeint, l'aménage avec de beaux meubles. Mais il s'y sent terriblement seul, c'est ce qu'il nous confiera plus tard. Il y était livré à lui-même et sa tendance à se replier lorsqu'il se sent en difficulté l'empêche de demander de l'aide.

Il contracte alors des dettes, à travers des retards de loyers et des crédits à la consommation, mal gérés et contractés de manière inadaptée. Il se débrouille comme il peut mais cela se révèle insuffisant. Dépassé, il est accompagné vers une assistance sociale au CCAS qui instruit un plan de surendettement et qui l'aide depuis à la gestion de son budget.

Fin 2015, Mr O. est toujours au chômage, endetté, et très isolé. C'est alors qu'il confie son mal-être à son référent du SAVS. Il se dit prêt à accepter des aides adaptées quitte à laisser derrière lui un « costume d'adulte » totalement autonome et indépendant mais trop grand pour lui.

Nous lui proposons alors de l'accompagner vers un logement en pension de famille pour rompre son isolement. Il accepte aussitôt cette offre car il veut repartir « du bon pied », avec des objectifs plus modestes de travail et de logement qui le mettront en position de faire des expériences réussies où il sera valorisé, et qui lui permettront surtout de reprendre confiance en lui. Mr O. accepte les propositions du SAVS et il emménage quelques mois plus tard dans une Pension de Famille d'Habitat & Humanisme Rhône. Pour le référent du SAVS, il a fallu gérer entièrement ce déménagement, que ce soit au niveau administratif ou logistique.

Dans le même temps, Mr O. a accepté également une orientation vers le milieu protégé du travail en ESAT, préférant la pérennité et la réussite d'un travail à sa portée plutôt qu'à l'ivresse d'un statut et d'un travail autonome qu'il ne tient pas. Dans cette perspective de réinsertion, Mr O. a aussi besoin que sa démarche soit soutenue par l'attribution d'une allocation adulte handicapée (AAH), statut que Mr O. refusait véritablement d'endosser jusqu'alors. Un dossier de PCH a été rapidement constitué et toutes ces demandes ont été validées par la CDAPH.

Aujourd'hui, ainsi soutenu, Mr O. affirme qu'il se sent mieux, que ses angoisses s'estompent. Il mène une vie plus paisible entouré au quotidien par les bénévoles de la Pension de Famille. Les rencontres avec le référent SAVS sont également plus régulières, ce qui permet de traiter avec Mr O. les problèmes qui surviennent en direct avec lui, sans attendre que sa situation se dégrade à nouveau.

Rédaction : Cyril PERRIER
Educateur spécialisé

3-2-2 : Monsieur P.

M. P est accompagné par le service d'accompagnement à la vie sociale depuis le 14 /10/2014. M. P a 58 ans ; Il perçoit l'AAH et une pension d'invalidité.

M. P à été victime d'un accident de la circulation il y a une trentaine d'année qui l'a conduit à être amputé du membre supérieur gauche. Après plusieurs semaines de coma M. P à été orienté dans différents services post hospitalier. Il a suivi une rééducation pendant une année au centre des Massues à LYON. Cet épisode de la vie de M. P lui a laissé des séquelles tant au plan physique que psychologique.

M. P a de plus un lourd passé carcéral. Il a passé un peu plus de 10 ans en détention. Il est colérique, parle fort et est capable de long monologue. La difficulté dans les premiers temps de l'accompagnement à été d'amener M. P à nous faire confiance. Cette confiance partiellement acquise, nous avons pu déterminer les objectifs à prendre en compte.

M. P habite un logement précaire situé à Saint Jean d'Ardières. Il est logé dans le garage d'une habitation aménagé en appartement. L'ensemble des parties communes de ce lieu est entretenu avec peine. Au niveau matériel, Il ne possède pas grand-chose. Le mobilier existant provient de dons ou de récupérations. Un travail en lien avec le propriétaire nous à permis de fluidifier des rapports parfois difficiles et d'offrir à M. P des protections et des usages qui n'existaient pas.

M. P n'a pas de mesure de protection juridique, il gère seul son argent. Il bénéficie d'un regard et d'un étayage bienveillant de la part de sa conseillère financière. Un travail en lien avec la banque nous à permis de régler de nombreuses dettes. Les différentes rencontres ont permis d'adapter l'offre bancaire aux difficultés de M. P. La vigilance sur la gestion du budget est de fait aujourd'hui partagée.

Au niveau de la santé, M. P est diagnostiqué diabétique depuis quelques semaines. Un passage infirmier à été organisé pour aider et accompagner M. P car il ne peut pas faire les gestes requis du fait de son handicap. Le quotidien est source d'inquiétude. L'habillage, la toilette et la préparation des repas sont difficiles. Dans ce cadre le service en lien avec les différents soignants à demandé une prestation compensatrice pour soulager M. P.

M. P à toujours voulu affronter les conséquences de son handicap seul, ne pas dépendre des autres à été son adage. Pourtant aujourd'hui et avec le poids des années M. P se rend compte de l'usure qui l'entrave dans sa vie de tout les jours. Il réclame de l'aide et du soutien. Un soutien psychologique est en discussion. M. P est pour le moment réfractaire à cette idée.

M. P à du mal à se mouvoir, il se fatigue rapidement. Il se déplace en voiturette mais ne bénéficie pas de carte de stationnement pour personne handicapée. De ce fait il doit couvrir des distances trop importantes pour lui. Les conséquences de ce manque d'étayage sont le découragement et le

renoncement. En lien avec la maison du Rhône de Belleville sur Saône et avec l'aide du médecin généraliste nous avons effectué des démarches pour obtenir l'aide nécessaire à ces besoins.

Le SAVS de l'ATMP du Rhône soutient plusieurs projets concernant M. P qui pour l'heure sont en suspens. Un déménagement et un stage en entreprise protégée sont programmés. Malgré tout, ces échéances sont en périls. M. P vit de plus en plus difficilement les conséquences de son handicap sur l'organisation de sa vie en général.

Un travail important basé sur la reconnaissance des conséquences du handicap de M. P sur son quotidien est en marche, de nombreuses démarches ont été effectuées dans ce sens.

Dans un second temps, il conviendra avec l'aval de M. P d'axer l'accompagnement sur la restauration de l'image dégradée de M. P.

Rédaction Sylvain Deloire
Educateur spécialisé.

3-3- Groupes d'expression 2015

Cadre des 2 réunions :

05 novembre à Lyon. Et 26 novembre à Villefranche.

Toutes les personnes accompagnées par les antennes de Lyon 6^{ème} et Lyon 3^{ème} sont invitées par courrier. Et les éducateurs les incitent à participer à ces réunions.

12 personnes accompagnées sont présentes à Lyon, 2 membres de l'équipe éducative, et le chef de service.

9 personnes accompagnées présentes à Villefranche, 4 membres de l'équipe éducative et le chef de service.

COMPTE RENDU

Nous commençons par un rappel du cadre général dans lequel notre service s'inscrit, ce dont les personnes n'ont pas forcément conscience :

Nous rendons un « service public » par délégation de la Métropole et du Département, qui sont nos autorités et nos financeurs. Il est question de solidarité. Nous sommes financés par de l'argent public, donc les impôts, y compris donc des impôts qui sont ou ont pu être payés par des personnes bénéficiaires :

Une personne accompagnée :

« Je savais pas que le service était payé avec nos impôts ».

Nous parlons ensuite de **ce qu'apporte notre service aux personnes accompagnées**, selon elles :

Une personne parle de soin.

Le chef de service dit que le SAVS ne soigne pas les gens.

Une personne accompagnée : « *Oui mais ça y contribue* ».

« *Ça aide* ».

« *Ça permet d'avoir plus d'assurance* »

« *Ça nous aide pour les papiers* ».

« *On sait qu'on peut compter sur vous* ».

« *J'ai une épaule sur laquelle m'appuyer* ».

« *Ç'est pour se détendre, pour communiquer, pour échanger* ».

« *On est bien dans cet accompagnement* ».

« *Ça redonne du goût* »

« *Y'en a qui ont peur, faut accepter de se faire aider* ».

« *C'est un soutien, une aide, une écoute* ».

« *Vous nous aidez à négocier avec le curateur* ».

Nous échangeons ensuite à propos **des références, d'abord des changements de référence**.

Les gens s'expriment à ce sujet, débattent, ne sont pas d'accord entre eux.

Pour certains, les changements de référence sont une difficulté, insécurisent ; pour d'autres c'est une ouverture, un changement vécu plutôt comme positif.

Nous abordons **l'hypothèse qui est au travail au sein de l'équipe, lors de l'élaboration du nouveau projet de service, de mettre en place une co-référence**. L'idée est qu'il y a toujours un référent de chaque accompagnement, mais aussi un co-référent, un tiers, une autre personne pour réfléchir aux situations rencontrées, pour créer aussi une autre relation, pour aider éventuellement à l'élaboration du projet personnalisé.

Une personne dit :

« *C'est important d'être en relation avec plusieurs personnes* ».

Une autre personne dit qu'il y a le risque que les éducateurs pourraient être mis en concurrence.

« *C'est plus analytique, objectif* » dit une personne accompagnée.

« *On pourrait être mieux compris* ».

Une personne dit, à propos de la référence actuelle : « *On pourrait s'enfermer dans une bulle* ».

Nous disons que le but recherché serait la complémentarité entre référent et co-référent.

La discussion est intéressante, les éléments du débat sont les mêmes que lors des discussions que nous avons eu en équipe. Les personnes comprennent le sens de cette réflexion sur la co-référence.

Ils semblent plutôt pour.

Nous parlons ensuite de nos **jours et heures d'ouverture et fermeture** :

Il y a consensus sur le fait que le service n'a pas à être tout le temps ouvert puisque nous travaillons autour de l'autonomie, et que nous ne sommes pas un service d'urgence.

Cela est dit à Lyon comme à Villefranche.

Nous échangeons autour des situations qui peuvent se présenter la nuit ou les dimanches, alors que notre service est fermé. Nous avons mis en place une fiche avec les numéros d'urgences utiles. Les personnes présentes trouvent que cette fiche est utile et rassurante.

Samu, police et pompiers, mais aussi gaz, eau, électricité.

Nous parlons des **permanences du mercredi à Lyon**, lieu de rencontre, d'échanges et d'animation.

Les gens qui fréquentent ces permanences les apprécient et en redemandent. Ils aimeraient pouvoir y cuisiner.

Les gens sont demandeurs d'activités collectives.

Une personne voudrait que nous allions au marché de Noël.

3-4- Formations.

3-4-1 Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale (M.A.I.S.)

→ **Présentation** :

Le M.A.I.S. est une association nationale, créée en 1987, qui regroupe les acteurs concernés par l'accompagnement social de personnes en difficulté d'insertion (professionnels, associations, administrations, élus intéressés par l'accompagnement etc...).

Sa mission est de :

- Favoriser la mise en réseau des acteurs de l'accompagnement.
- Promouvoir la réflexion, la formation et l'expression des intervenants sociaux à l'échelon local, régional et national.
- Développer la recherche et l'élaboration de projets concernant l'accompagnement social et/ou professionnel de personnes en difficulté d'insertion, vivant ou se préparant à vivre en milieu ordinaire.
- Participer à l'évolution de la réglementation en étant force de proposition auprès des ministères concernés et des collectivités territoriales.

Nos actions de formation s'organisent à plusieurs niveaux :

Au niveau national, avec les Journées Nationales de Formation (JNF), organisée chaque année.

Au niveau régional, avec des rencontres régulières de professionnels de l'accompagnement, autour de questions fondamentales sur leur pratique. L'action en région est un élément moteur de rencontres entre professionnels. C'est un lieu de réflexion, d'échanges, d'information et de formation, au plus près des travailleurs sociaux. Ces temps ont permis à notre mouvement de se développer et d'être reconnu de la part de l'environnement socio-professionnel. La réflexion au niveau régional est riche et variée, comme le montrent les productions et les comptes rendus de travaux. C'est une des forces de notre mouvement et nous poursuivons nos efforts pour permettre cette riche expérimentation de la confrontation d'idées autour de la pratique de l'accompagnement: c'est auprès de l'expérience des uns que d'autres peuvent s'enrichir.

Auprès des professionnels de l'accompagnement social, sur sites d'accueil des populations en difficulté d'insertion.

Auprès des personnes accompagnées : Les formations qui sont proposées aux personnes handicapées ou en difficulté d'insertion sont directement liées à l'exercice de la citoyenneté.

L'ATMP est adhérente au MAIS. Les recommandations du MAIS sont incluses au projet de notre association :

- 1. Principe de libre adhésion de la personne.**
- 2. Principe de respect du rythme personnel, ce qui implique la notion de temps.**
- 3. Principe de l'acceptation du projet inédit, écouter la personne et ce qu'elle souhaite.**
- 4. S'appuyer sur les capacités de la personne, sans stigmatiser les manques ou les faiblesses.**
- 5. Prendre en compte les personnes, se positionner dans l'accompagnement et non dans la prise en charge.**

→ Participation du SAVS de l'ATMP au MAIS.

Après plus d'un an de préparation par l'équipe régionale du MAIS, se sont tenues à Grenoble les 29^{ème} Journées Nationales de Formation du Mouvement.

Deux membres de l'équipe du SAVS, un éducateur et le chef de service, étaient engagés au sein du comité de pilotage de l'organisation de ces journées, dont l'intitulé était :

« Plaisir dans l'accompagnement, accompagnement aux plaisirs »

Deux membres de l'équipe ont participé à ces JNF dans le cadre de la formation continue. Ces journées, dont les participants viennent de la France entière ont été une réussite tant des points de vue du nombre de participants, de l'organisation que de ceux des contenus et échanges proposés. Les actes de ces journées seront publiés ce mois de juin 2016. Il est possible de les obtenir en s'adressant au MAIS. <http://www.mais.asso.fr/>

3-4-2 Formations individuelles :

Deux éducatrices de notre service ont poursuivi en 2015 leur formation individuelle, dans le cadre d'un CIF (Congé individuel de formation).

→ L'une un CAFERUIS (Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale) à l'ARAFDES.

→ L'autre un DEIS (Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale) au CCRA (Collège Coopératif Rhône Alpes).

3-4-3 Accueil d'un stagiaire :

Notre service, site qualifiant par conventionnement avec l'ARFRIPS, accueille depuis octobre 2015, un éducateur en formation pour un stage long, dit « à responsabilité ».

Nous tentons comme à chaque fois, de lui proposer des conditions de stage permettant la découverte du secteur, des contenus théoriques, ainsi que l'acquisition d'expérience de terrain, « en responsabilité ».

L'équipe s'enrichit en retour du regard qu'il pose sur nos modes d'action et de ses questionnements.

3-5- Analyse de la pratique.

La rencontre, l'engagement auprès de personnes en difficultés, ne peut être sans effet pour les accompagnants. Il est donc nécessaire, pour la qualité de l'accompagnement, et pour les professionnels (les deux étant bien entendu liés) de traiter ce phénomène.

Cet outil a pour but de permettre une prise de distance d'avec les situations de grandes souffrances rencontrées par les membres de l'équipe éducative, qui s'y impliquent nécessairement personnellement.

Une psychologue clinicienne, a animé ces réunions mensuelles tout au long de l'année 2015.

3-6- Processus d'admission

Voilà maintenant 6 ans que le poste dédié aux admissions est en place. Outre le souci d'offrir une meilleure qualité d'accueil en direction des personnes, les objectifs de cette mission est aussi de proposer aux multiples partenaires du secteur social et médico-social un interlocuteur unique, capable d'assurer un suivi des demandes et de répondre aux différentes interrogations concernant les délais ou les modalités de l'admission au sein de notre service.

L'afflux des demandes nous a conduits à des adaptations nécessaires. La procédure d'admission a été revue et corrigée pour d'une part assurer un meilleur suivi des demandes, mieux rendre compte de l'activité du service et d'autre part permettre d'évaluer et si besoin de réajuster le service rendu aux regards des attentes des usagers et des parties intéressées (financeurs, prescripteurs, partenaires, etc.). Le rôle de Florence Visocchi, secrétaire du SAVS, a été renforcé. Elle participe davantage à la mise à jour de la liste d'attente. Les personnes destinataires du 1^{er} courrier leur indiquant les coordonnées du service (noms des référents, mail, lignes directes, adresse) s'adressent volontiers à elle pour le 1^{er} contact. Tous les 15 jours, la secrétaire et le référent travaillent ensemble au recueil des informations reçues, et mettent à jour le logiciel Rhône+ établissement dit IODAS désormais scindé en deux (Nouveau Rhône et Métropole).

Quelques chiffres significatifs de l'activité du service admission en 2015 :

- ✓ 250 notifications reçues.
- ✓ 153 demandes ajournées dont 58 reçues en 2015.
- ✓ 78 personnes ne nous ont pas contactées, mais leur orientation vers notre SAVS est toujours en cours de validité, 50 d'entre elles ont fait l'objet d'une relance en avril 2016.
- ✓ La procédure d'admission a été initiée pour 84 personnes, que nous ayons été contactés par la personne elle-même, par un partenaire ou un professionnel du secteur médico-social ou par un membre de sa famille ou un mandataire judiciaire, par téléphone, mail ou courrier.
- ✓ 18 personnes ont été admises et bénéficient d'un accompagnement social.

Au-delà des chiffres qui témoignent d'une activité toujours croissante, l'admission ne peut se réaliser sans s'accompagner d'une réflexion de fond sur l'accueil des personnes en difficultés en attente d'une aide éducative.

Nous sommes évidemment dans l'incapacité de pouvoir accueillir tout le monde systématiquement selon une chronologie uniquement dictée par la « date de réception du dossier ».

Comment et qui accueille-t-on au SAVS ?

Est-ce que cette première rencontre proposée dit « quelque chose » et nous donne-t-elle des indications sur une évolution des profils des personnes que nous accompagnons ?

Il apparaît au regard des messages récoltés que la plupart des personnes qui arrivent au SAVS bénéficie d'un soutien avant leur entrée dans le service. En général, une assistante sociale, un référent RSA, une infirmière de CMP, un membre de la famille (parents ou fratrie) portent la demande d'accompagnement et font « le premier pas » en nous contactant. On peut faire l'hypothèse que ce premier pas est donc une première difficulté pour les personnes orientées qui ont besoin qu'une tierce personne le fasse à leur place.

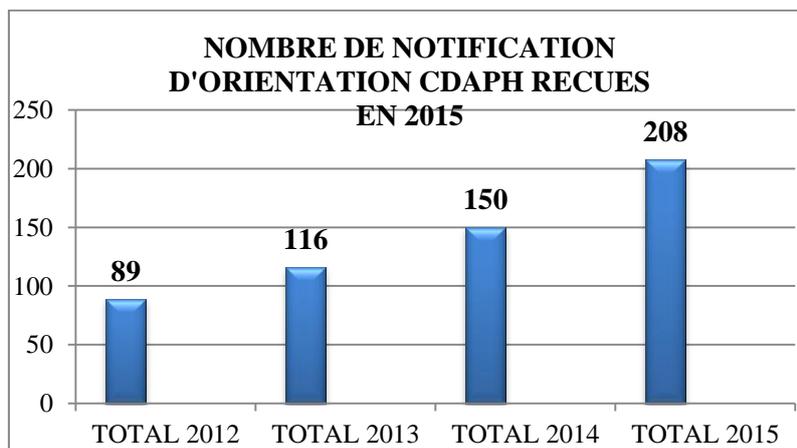
Le deuxième constat, en lien étroit avec le premier, est que de plus en plus de personnes souffrent de troubles psychiques, qui affectent en particulier la relation à l'autre. Ce sont la plupart du temps des personnes extrêmement isolées. En revanche, les personnes souffrant de déficience intellectuelle,

sont bien moins nombreuses à nous contacter, et elles se conforment aussi plus simplement aux exigences d'une procédure d'admission longue. La demande d'aide est aussi plus explicite. Pour les personnes en souffrance psychique, demander de l'aide, contacter le service est déjà pour eux un véritable obstacle à franchir.

La durée qui s'impose permet toutefois d'installer dans le temps un lien entre les personnes et le SAVS. D'abord, elle réclame aux personnes et à notre service des adaptations réciproques. Par exemple, si une personne a une demande impérative, et qu'elle se révèle incapable de « se tenir » seule dans cette attente, en général je prends le temps de la recevoir, ou de lui parler longuement au téléphone pour un entretien préalable à l'entretien d'admission. Prendre ce temps leur permet bien souvent de patienter ensuite, parce qu'ils savent alors que leur situation est prise en compte, et qu'ils sont véritablement attendus, à défaut d'une intervention immédiate. Je leur propose toujours d'appeler ensuite aussi souvent qu'ils le veulent. Cette possibilité offerte leur permet semble-t-il de mieux accepter les délais d'attente car rares sont les personnes qui « harcèlent » le service.

Enfin, si la demande d'aide est rarement explicite (« j'ai besoin d'aide dans tel ou tel domaine », comme nous le déclinons dans notre brochure), on peut faire aussi l'hypothèse que l'établissement d'un lien avec ces personnes souvent en rupture ou en marge de la société est déjà une première victoire, un objectif atteint voire un défi qu'il faut tenir, et qui participe à la restauration d'une relation au monde qui leur fait cruellement défaut.

Rédaction : Cyril PERRIER, référent admission/MDPH



Source : Le Logiciel « Rhône + établissement »

3-7- Les animations, et temps collectifs.

L'année 2015 a été riche en sorties et animations collectives. En effet, une forte demande provenant des personnes accompagnées par le service s'est fait entendre en terme d'envie et de besoin d'activités en groupe. Les personnes que nous accompagnons sont, pour beaucoup, en situation d'isolement, et ont des difficultés à trouver des loisirs ou à sortir seules.

Les sorties organisées par le SAVS ont été régulières tout au long de l'année et renforcées pendant les mois de juillet et d'août où la demande était d'autant plus forte.

- Le 13 avril 2015 a eu lieu une sortie à Annecy : le groupe a profité d'un beau soleil pour visiter la vieille ville, manger au restaurant, se balader au bord du lac et, pour les plus téméraires, faire du pédalo.
- Le 14 avril 2015 une sortie au cinéma a été faite, suivie d'un repas rapide pour permettre aux personnes accompagnées et aux éducateurs d'échanger au sujet du film visionné.
- Le 5 mai 2015 un pique-nique au parc de Gerland ainsi qu'une visite du Musée des Confluences a intéressé quelques personnes qui ont fait, par ailleurs, de très belles photos qui décorent aujourd'hui les murs de la salle du SAVS.
- Le 1er juin 2015 un groupe s'est promené dans les quartiers historiques de Lyon (Croix-Rousse, Vieux Lyon et Fourvière) et ont beaucoup marché.
- Le 23 juillet 2015 une sortie au parc de la Tête d'Or a eu lieu. Les personnes accompagnées sont venues avec leur pique-nique et ont profité de l'après-midi pour aller voir les jardins et les animaux ainsi que faire de la rosalie ou de la barque dans le lac du parc.
- Le 10 août 2015 une randonnée d'une dizaine de kilomètres dans le Beaujolais (Claveisolles) a été très appréciée par les bons marcheurs qui constituaient le groupe.
- Le 20 août 2015, les personnes accompagnées par le service ont pu passer une journée au parc Lacroix-Laval avec ballade, pique-nique à l'ombre des arbres et pétanque.
- Le 25 septembre 2015 une sortie au cinéma a été organisée suivie d'un repas au centre-ville de Lyon.
- Le 15 octobre 2015 une sortie vélo a dû être annulée à cause du mauvais temps. Plusieurs personnes s'étaient inscrite pour faire le trajet en vélo de Lyon au Lac de Miribel via les pistes cyclables qui longent le Rhône.
- Le 4 décembre 2015 a eu lieu une sortie au cinéma suivie du traditionnel repas de débriefing.

Cette année 2015, comme les autres années, le SAVS a organisé deux repas annuels (été et fin d'année). Ces repas sont très attendus par les personnes accompagnées et cette année, ils ont réuni encore plus de monde que les années précédentes.

Le samedi 27 juin 2015 à la Guinguette Chez la Rose à Rochetaillée-sur-Saône

En pleine canicule, il était agréable de quitter la chaleur de la ville pour trouver un extérieur ombragé bordant la Saône. Nous avons déjeuné et joué à la pétanque avec les 34 personnes du service s'étant inscrites pour participer à cette journée.

Le vendredi 18 décembre 2015 également à la Guinguette Chez la Rose

Cette fois-ci nous avons été accueillis dans une grande salle privatisée pour le repas de fin d'année du SAVS. L'animation musicale de la soirée a été faite par un groupe de musique qui reprenait des tubes. Les 40 participants ont pu danser et chanter à leur guise dans une ambiance très conviviale.

Le 24 décembre 2015

Pour la première fois, cette année, le SAVS a organisé un repas le 24 décembre au midi au sein du service. Il était à destination des personnes les plus isolées ne voyant personne pour les fêtes de fin d'année. Une dizaine de personnes ont participé à ce repas. Elles ont aidé à la préparation des mets et à la décoration de la table. Ce temps de partage a été très apprécié pour les personnes accompagnées par le service souffrant d'un grand isolement.

3-8- Création des permanences du mercredi.

La permanence SAVS du mercredi... un espace possible de « participation » des personnes accompagnées ?

Les permanences du mercredi après-midi : une proposition du SAVS au regard des besoins identifiés sur le terrain de l'accompagnement social :

Devant le constat d'une nécessité d'ouvrir davantage les espaces possibles de rencontre et d'expression, depuis l'été dernier, l'équipe éducative s'est préoccupé de « créer du collectif » plus régulièrement.

A l'origine, il était simplement question de pallier aux absences des éducateurs pendant les vacances d'été en proposant un accueil ouvert assuré par deux éducateurs de l'équipe. A notre grand étonnement, des personnes sont venues, assidument, et nous avons décidé en équipe de prolonger ce fonctionnement jusqu'à Noël puis jusqu'à l'été 2016 où nous ferons un premier bilan. Deux raisons principales nous ont invités à continuer:

Croiser les regards des éducateurs sur les personnes accompagnées

Proposer d'autres modalités de rencontres à travers des temps conviviaux, de partage et d'échanges pour les personnes les plus isolées.

La plupart des éducateurs des antennes de Lyon 6 et Lyon 3 ont pu aménager et faire une place dans leurs agendas respectifs pour expérimenter une sorte de permanence, ouverte à tous une fois par semaine le mercredi après-midi, où l'accueil est assuré par roulement par deux éducateurs de l'équipe.

Etre et faire ensemble :

Que faire pendant ce temps d'accueil ? Que proposer ? Faut-il proposer quelque chose de plus qu'une simple ouverture une après-midi par semaine ?

Il ne s'agissait pas pour le SAVS de se substituer à un accueil de jour, avec des activités planifiées. Le positionnement du SAVS a toujours été de rechercher dans le droit commun et le réseau autour de la personne les services spécifiques qui pourraient répondre à un besoin ou une demande identifiée et, en aucun cas, de proposer une spécialité en interne. Ce temps est pensé comme un lieu d'accueil et donc comme un lieu de passage et de transition vers un ailleurs. Nous prenons garde à ne pas entretenir une forme de dépendance des personnes vis-à-vis du SAVS, contraire à la mission d'accès à une forme d'autonomie.

Nous avons aussi fait le choix de ne pas préparer trop de contenu à ces temps d'accueil pour laisser aux personnes la possibilité de faire des propositions, de prendre des initiatives, d'investir ce temps et ce lieu à leur manière.

Dans cette configuration, éducateurs et personnes accompagnées se retrouvent à cet endroit sur un pied d'égalité, et partagent cette même préoccupation : « qu'est-ce qu'on peut faire ensemble ? ». Chacun est amené à « faire parler » sa créativité, la fantaisie de sa subjectivité pour « faire lien » et « se tenir ensemble » pendant quelques heures. Toutefois, l'achat préalable de quelques journaux et quelques jeux de société a permis d'appréhender plus tranquillement le vide...

Certains passent plus d'une heure dans les transports en commun pour s'y rendre. Manifestement, c'est le prix de ces quelques heures passées ensemble. Participer, c'est parfois couteux...

Changer les habitudes d'accueil :

Si ces temps n'ont rien de révolutionnaires a priori, il a tout de même fallu à l'équipe et à l'institution penser autrement l'accueil des usagers. En effet, l'accompagnement individuel est le mode de fonctionnement habituel du SAVS.

Jusqu'en 2010, l'accueil des usagers se faisaient uniquement dans des petits bureaux, plutôt des « box » de permanence, extrêmement dépouillés, sans décoration, avec uniquement 2 chaises, une table et un ordinateur. Il y a une dizaine d'années, nous avons initié déjà un accueil de groupe, pour promouvoir l'accès aux loisirs et à la culture et pour ce faire, par manque de place, nous étions contraints de les recevoir à la MJC du 5ème avec laquelle une convention de partenariat avait été signée. Nous avons pu amener les gens à des spectacles mais nous nous sommes rendu compte à l'époque que les personnes qui venaient étaient davantage demandeuses de partage et de discussions informelles que de « consommation » de loisirs et de divertissements. Le germe d'un collectif était semé.

L'obligation légale d'organiser des groupes d'expression et le nouvel aménagement des locaux de l'ATMP nous a aussi beaucoup aidés pour accueillir des groupes de personnes.

Ensuite, il fallait que chaque éducateur soit convaincu du bien fondé de cette nouvelle modalité d'accueil pour accepter de « bouger les lignes » de sa pratique de l'accompagnement et casser le rythme de ses rencontres individuelles.

Par roulement, chaque mercredi après-midi, un ou deux éducateurs ont donc assuré une permanence d'accueil. Un petit groupe d'habitues s'est rapidement constitué. Il est intéressant de voir que la permanence pouvait parfois se prolonger pour certains, par l'échanges de numéro de téléphone et la promesse de se revoir un jour en dehors de l'ATMP. Des personnes habituellement plutôt passives ont pris des initiatives, en décorant avec ce qu'ils avaient sous la main la salle d'accueil, en proposant de préparer chez eux des gâteaux qu'ils venaient partager ici, etc. D'autres, à travers des jeux, ont démontré des aptitudes que l'on ne soupçonnait pas. Chaque personne vient librement, parfois quelques minutes pour un café. Le partage reste le maître mot de ces temps d'accueil et chacun peut s'en saisir à sa manière.

Depuis cette ouverture, une vingtaine de personnes ont participé au moins une fois à cette permanence. C'est un début encourageant.

Rédaction : Cyril PERRIER

3-9- Réseaux et partenariats.

Le travail en réseau et en partenariat est aujourd'hui une nécessité et une évidence.

Nos actions se situant dans des domaines variés, il en est de même pour les partenariats.

Le réseau à nos yeux le plus opérant est celui qui existe, ou que nous créons, et que nous faisons vivre autour de chaque personne accompagnée.

Il n'y a pas de parcours préétabli par nous, dans lesquels les personnes accompagnées doivent s'inscrire. C'est au contraire notre SAVS qui s'intègre au parcours de vie de chaque personne, dans une recherche de continuité et de coordination.

Selon les domaines d'action, et les territoires, nous avons des partenaires bien repérés, que nous connaissons et qui nous connaissent.

Cette interconnaissance mutuelle est à travailler en continu, sans se lasser, car notre secteur est en mouvement, et les personnes changent : quelles missions ? quelles limites aux interventions des différents services ? quelles portes d'entrées ? quels contacts ? ...

Voici des exemples de partenaires, **bien entendu cette liste est loin d'être exhaustive** :

- **Accès aux droits, aides diverses, protection de l'enfance** : Les maisons du Rhône et les CCAS, la CAF, la sécurité sociale, la MDPH....

- **Santé** : Les CMP (Centre Médico-Psychologiques), les médecins généralistes, les autres professions médicales en libéral, les hôpitaux (dont les hôpitaux psychiatriques), les services infirmiers, les services paramédicaux, les CSAPA (Les Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).....

- **Travail, insertion professionnelle** : SUR (Service Universitaire de Réhabilitation), ADAPT, Cap Emploi, Pôle emploi, SAMETH (services d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, financé par l'AGEFIPH) ainsi que les EA (Entreprises adaptées) et ESAT (Etablissements et services d'aide par le travail) qui sont nombreux dans la Métropole et le Département, gérés par les associations La Roche-Industrie Service, ADAPEI, ALGED, AGIVR, MESSIDOR, ALR (Association la Roche)....

- **Logement** : Bailleurs sociaux et privés, ADOMA (résidences sociales et maisons relais), Habitat et Humanisme (résidences sociales et maisons relais), association ORLOGES (Appartements collectifs, appartement collectifs, appartement d'essais, baux glissants..), le MAS (résidences sociales et maisons relais), l'OASIS et la résidence l'accueil à Villefranche.....

- **Loisirs, rencontres et Culture** : Les GEM (groupes d'entraides mutuelle), les centres sociaux, les organismes de vacances adaptées (ASSAGA....), les Centres d'accueil de jour, l'association Culture pour tous.



- **L'aide à la vie quotidienne** : Les SAD (services d'aide à domicile) pour la toilette, l'entretien du logement, les portages de repas, les courses ou les sorties.....

Nous avons participé dans ce domaine à des échanges à l'initiative de *HandiRhône Services* dans le cadre de la connaissance mutuelle entre ces SAD et les SAVS du Rhône, services différents, complémentaires, qui doivent s'articuler.

Nous n'oublions pas, c'est aussi une évidence, le travail avec les familles des personnes que nous accompagnons. Reconnaissance, non jugement, dialogue, écoute, transparence sur nos actions sont nos principes. La personne accompagnée bien entendu reste le décideur du type de relation que nous pouvons avoir avec sa famille.

Il y a aussi le travail en coordination avec les services de protection juridique (L'ATMP bien entendu, mais pas seulement, car nous accompagnons des personnes protégées juridiquement aussi par le GRIM, l'ASTRA, l'UDAF, l'ATR et des mandataires privés (qui peuvent être la famille...)....

Nous travaillons aussi à des orientations en établissement pour les personnes dont la vie indépendante ne peut plus être préservée, donc en lien avec des établissements comme des Foyers de vie, foyers d'accueil médicalisé, EHPAD ou foyers logement.....

L'ATMP est aussi un membre actif de la **Coordination 69, soins psychiques et réinsertion.**

Rappelons ici ses missions principales :

- Faire connaître et reconnaître le handicap psychique et sa place dans la cité.
- Faire connaître la place et les missions de la Coordonation 69 dans le Rhône.
- Développer les partenariats entre l'ensemble des acteurs du soin et de l'insertion sociale des personnes handicapées psychiques.
- Etre force de proposition pour les pouvoirs publics en matière de priorité et de développement des équipements.
- Favoriser la continuité des parcours de soin, d'insertion et de vie des personnes en souffrance psychique par le développement des liens de réseau entre les membres de la coordination.

Ajoutons que dans le cadre d'une convention, nous sommes membres des équipes pluridisciplinaires de la MDPH, équipes qui font des propositions d'orientations à la CDAPH (Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Le chef de service du SAVS siège dans cette instance généralement deux après midi par trimestre.

3-10- La démarche qualité.

La démarche qualité est intégrée au fonctionnement de notre SAVS.

Le chef de service, et l'équipe éducative travaillent en concertation avec la coordonnatrice qualité de l'ATMP.

Le but est que la démarche soit un facteur de progrès, au bénéfice de notre mission et donc des personnes accompagnées par notre service.

Nous remplissons cette mission au sein d'un « système qualité » **évolutif**, dont les éléments centraux sont :

- La visibilité du processus et du fonctionnement du SAVS.
- Une base documentaire maîtrisée.
- L'établissement d'indicateurs pertinents (de conformité et/ou de qualité).
- L'établissement d'un plan d'amélioration annuel.
- Les audits internes

Rappelons quelques étapes importantes des dernières années concernant la démarche qualité :

- L'évaluation interne du SAVS en 2009. Et la ré-élaboration du projet de service en 2010.
- L'audit du SAVS effectué par le cabinet ENEIS à la demande du conseil général en 2012.
- L'évaluation externe du SAVS en 2013, effectuée par le cabinet DHCM, et dont le résultat a été encourageant.
- L'élaboration d'un nouveau projet de service, travail effectué tout au long de l'année 2015, le projet ayant été finalisé début 2016.

4- CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGEES

Notre service se doit de continuer à évoluer comme il l'a fait ces dernières années, afin de proposer aux personnes accompagnées l'accompagnement de qualité auquel elles ont droit, non seulement en fonction de leurs besoins, mais aussi selon leurs désirs et aspirations.

Nous mettrons en œuvre les évolutions annoncées dans notre nouveau projet de service, au premier rang desquelles la co-référence des accompagnements.

Le partenariat, c'est un fait acquis, continuera à être considéré comme incontournable.

Nous continuerons à faire remonter aux autorités, par nous même et en lien avec la Coordination 69, l'accroissement des besoins en termes d'accompagnement social de personnes en difficultés en raison d'un handicap d'origine psychique, accroissement que nous constatons de mois en mois, et auquel nous aimerions être en capacité de répondre.

Les notifications reçues, d'orientation vers notre SAVS sont la reconnaissance du droit à la compensation du handicap pour ces personnes.

Ce droit reste malheureusement souvent théorique, limité par l'effectif autorisé qui est le nôtre.

Enfin, comme en 2015 nous nous emploierons à continuer de concilier, au bénéfice des personnes que nous accompagnons :

- les nécessaires objectifs de transparence et de rationalisation de nos activités,
- avec les nécessaires souplesse, inventivités, incertitudes, risques que comporte l'accompagnement social en milieu ouvert d'individus présentant de grandes fragilités sociales et psychologiques.

5- ANNEXE

	2004 en %	2005 en %	2006 en %	2007 en %	2008 en %	2009 en %	2010 en %	2011 en %	2012 en %	2013 en %	2014 en %	2015 en %	
SEXE													
homme	68%	65%	68%	67%	63%	63%	61%	58%	58,0%	59%	51%	53%	
femme	32%	35%	32%	33%	38%	37%	39%	42%	42,0%	41%	49%		47%
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100,0%	100%	100%		100%
AGE													
20-30	27%	21%	21%	20%	21%	17%	14%	14%	14,0%	15%	14%	10%	
30-40	29%	25%	26%	25%	27%	27%	25%	21%	19,0%	25%	25%		28%
40-50	30%	31%	29%	32%	28%	28%	25%	25%	27,0%	23%	23%		22%
50-60	12%	19%	21%	21%	20%	19%	28%	30%	27,0%	24%	24%		28%
plus de 60	2%	4%	3%	3%	5%	9%	7%	11%	12,0%	14%	14%		12%
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100,0%	100,0%	100,0%	100%	
AGE MOYEN	39	42	41	40	41	42	42	46	46	46 ans	46 ans	46 ans	
LOGEMENT													
appartement individuel	65%	66%	83%	80%	78%	74%	77%	75%	75,0%	76%	79%	84%	
famille ou tiers	22%	22%	13%	12%	17%	19%	13%	10%	12,0%	9%	9%		8%
collectif	10%	10%	3%	7%	4%	5%	9%	12%	13,0%	15%	12%		8%
sdf	4%	2%	1%	1%	2%	3%	1%	3%	0,0%	0%	0%		0%
TOTAL	100%	100%	1	100%	100%	100%	100%	100%	100,0%	100%	100%		100%
SITUATION FAMILIALE													
célibataire	73%	73%	73%	71%	76%	74%	79,28%	76%	77,0%	81%	83%	83%	

	2004 en %	2005 en %	2006 en %	2007 en %	2008 en %	2009 en %	2010 en %	2011 en %	2012 en %	2013 en %	2014 en %	2015 en %
ENFANTS												
oui								33%	33%	31%	28%	31%
non								67%	67%	69%	72%	69%
TOTAL								100%	100,0%	100,0%	100,0%	100%
SUIVI "PSY"												
oui	35%	35%	40%	41%	40%	47%	44%	47%	49,0%	48%	52%	57%
non	65%	65%	60%	59%	60%	53%	56%	53%	51,0%	52%	48%	43%
TOTAL							100%	100%	100,0%	100,0%	100,0%	100%
TRAVAIL												
sans	59%	60%	60%	63%	66%	65%	66%	71%	72,6%	71%	69%	71,0%
oui milieu protégé	28%	28%	29%	26%	27%	27%	23%	20%	18,6%	18%	17%	15,0%
oui milieu ouvert	13%	12%	11%	10%	7%	8%	11%	9%	8,8%	6%	8%	9,0%
RETRAITES										5%	6%	5,0%
TOTAL				100%	100%	100%	100%	100%	100,0%	100,0%	100,0%	100%
PROTECTION JURIDIQUE												
sans mesure				22%	24%	24%	32%	34%	35,0%	43%	48%	54%
avec mesure				78%	76%	76%	68%	66%	65,0%	57%	52%	46%
TOTAL				100%	100%	100%	100%	100%	100,0%	100%	100%	100%
dont exercée par atmp				79%	75%	73%	71%	70%	68,0%	66%	67%	60%